

## Appel à manifestation d'intérêt

### Identification de l'organisme

Ville de Strasbourg  
1 parc de l'Etoile  
67076 STRASBOURG CEDEX  
Tél. : 03.68.98.50.00

### Service demandeur

Direction des Sports  
Service Vie sportive

### Objet de la publicité

Le présent appel à manifestation d'intérêt porte sur le droit d'occupation du domaine public municipal pour l'exploitation d'un service d'offre de loisirs au plan d'eau du Baggersee, situé rue du Baggersee 67100 STRASBOURG, pendant une saison estivale, soit du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 2026.

Le service d'offre de loisirs doit porter sur une activité ludique et nautique à destination des usagers, permettant de valoriser le plan d'eau du Baggersee.

À la demande de l'exploitant et sur autorisation expresse de la Ville de Strasbourg, la période d'exploitation de l'activité pourra être étendue jusqu'au 31 octobre 2026, si les conditions météorologiques et de fréquentation le justifient.

### Lieux mis à disposition

Une parcelle de 20 m<sup>2</sup> est mise à la disposition de l'exploitant, conformément au plan joint au présent AMI.

### Renseignements (nom, adresse et n° de téléphone du chargé d'affaires)

Avant la remise de l'offre, des renseignements complémentaires pourront être demandés aux coordonnées suivantes :

Cyril MORGENTHALER : 06 33 72 83 75 / 03 68 98 61 89 - [cyril.morgenthaler@strasbourg.eu](mailto:cyril.morgenthaler@strasbourg.eu)

### Redevance

En contrepartie de l'autorisation d'occupation et d'exploitation du domaine public qui lui est consentie, l'exploitant s'engage à verser à la collectivité une redevance dont le montant est fixé à 1 000 euros TTC.

### Documents à produire à l'appui des offres

- Le présent appel à manifestation d'intérêts (AMI), daté, paraphé et signé par le candidat ;
- Le projet de convention d'occupation du domaine public joint en annexe à l'AMI, complété, paraphé et signé par le candidat (mais **non daté**) ;
- Une note de synthèse, à l'aide de tout support, présentant le projet global d'exploitation avec indication, notamment, des activités proposées et des tarifs pratiqués, des moyens humains et matériels affectés au projet ; des actions d'entretien et de maintenance des équipements ; etc. Cette synthèse devra permettre de juger de la qualité de la prestation que le candidat offrira dans le cadre de son activité ;

- Un plan de l'aménagement prévu avec photos ;
- Les références professionnelles du candidat, le cas échéant, dans le même domaine d'activité avec indication d'éléments financiers des éventuels précédents établissements gérés ;
- Un Kbis et les comptes de résultat et bilans des trois derniers exercices de la société (liasse fiscale) ;
- Un compte prévisionnel d'exploitation pour la période prévue à la convention (du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 2026) ;
- La copie des attestations d'assurance « responsabilité civile professionnelle » et « multirisques » ou documents équivalents pour les occupants non nationaux ressortissants de l'Union européenne ;
- L'attestation de visite obligatoire des lieux (organisée sur rendez-vous), remise par le chargé d'affaire susmentionné.

### Date limite de réception des offres

La date limite de réception des offres est fixée au vendredi 22 mai 2026 à 12h. Aucune candidature arrivant après cette date ne sera prise en compte par la collectivité.

Les candidats devront remettre leurs propositions selon les modalités suivantes :

- les documents doivent être rédigés en français ;
- tous les montants mentionnés par les candidats doivent être exprimés en euros hors taxes.

La fourniture de la totalité des pièces administratives est indispensable à l'analyse du dossier, leur absence pourra entraîner l'éviction du candidat.

### Adresse de dépôt ou d'envoi des offres

Ville de Strasbourg  
 Direction des Sports  
 Service Vie sportive  
 AMI plan d'eau du Baggersee  
 1, Parc de l'Etoile  
 67076 STRASBOURG CEDEX

### Critères de jugement des candidatures et de leur classement (sur 100%)

Critères	Pondération
Qualité du projet *Capacité du projet à répondre aux objectifs de l'AMI, dimension et originalité de l'offre	40%
Accessibilité des tarifs aux différents publics	30%
Capacités techniques et garanties juridiques et financières apportées par le candidat pour témoigner de sa capacité à assurer la réalisation effective du projet	20%
Prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux dont : * Mesure propre à limiter l'empreinte environnementale du projet (provenance du matériel, limitation des déchets, etc.) * Intégration d'objectifs sociaux (personnes en insertion, travail étudiant)	10%

### Déroulement de la procédure

L'appel à manifestation d'intérêt ne constitue ni un marché, ni une concession, et obéit à ses règles propres de mise en concurrence.

Les frais d'études, d'établissement des projets et propositions et, plus généralement, toutes les dépenses engagées par les candidats au titre de la présente consultation, demeureront à leur charge exclusive, quelle que soit la suite qui aura été donnée à leur proposition.

Une commission composée d'agents de la Ville de Strasbourg analysera la recevabilité des éléments de candidature puis étudiera les offres sur la base des critères d'attribution susmentionnés.

La collectivité se réserve le droit d'organiser des auditions pour une partie ou pour la totalité des candidats présélectionnés sur la base de ces critères, de négocier avec les candidats et de régulariser les candidatures.

L'attribution du présent AMI sera formalisée par la conclusion d'une convention d'occupation du domaine public municipal.

La collectivité se réserve le droit d'apporter, tout au long de la consultation, tout complément, précision et/ou modification au présent AMI, dans le respect du principe d'égalité entre les candidats. Ces compléments, précisions et/ou modifications seront portés à la connaissance des candidats dans un délai leur permettant de les prendre utilement en considération pour la remise de leur proposition. Les candidats seront tenus de prendre en compte ces compléments, précisions et/ou modifications.

La collectivité se réserve le droit de mettre fin à tout moment et pour tout motif à la présente consultation, et de ne pas donner suite aux propositions des candidats, sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée.

Date de publication de l'AMI sur [www.strasbourg.eu](http://www.strasbourg.eu)

Mercredi 22 avril 2026